

CONCEPT DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE

SAISON 2026-27

1. Critères généraux pour la procédure de sélection en vue des compétitions internationales

1.1. Responsabilités en matière de sélection pour les compétitions internationales

Les critères de sélection sont définis par la commission de sélection et soumis au comité directeur de **Swiss Ice Skating** pour approbation définitive. Par « compétitions internationales », on entend les compétitions figurant dans **le calendrier officiel de l'ISU**, conformément à la [communication n° 2796 de l'ISU](#) et aux éventuelles mises à jour publiées sur le site web de l'Union internationale de patinage :

- **Compétitions internationales de l'ISU** : la sélection est effectuée par la commission de sélection pour les compétitions internationales sur la base des critères définis dans le présent document.
- **Championnats de l'ISU** (Championnats du monde, Championnats d'Europe, Championnats du monde juniors) : la commission de sélection élabore une proposition à l'attention du comité directeur de **Swiss Ice Skating**. La décision finale revient au comité directeur de **Swiss Ice Skating**.
- Événements placés sous l'égide du **Mouvement olympique** (Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse et FOJE) : la commission de sélection élabore une proposition à l'attention de **Swiss Olympic**. La sélection finale incombe à **Swiss Olympic**.
- Événements placés sous l'égide de la **Fédération internationale du sport universitaire (FISU)** : la commission de sélection élabore une proposition à l'intention de **Swiss University Sports**. La sélection finale incombe à **Swiss University Sports**.

1.2. Comité de sélection pour les compétitions internationales

La commission de sélection pour le patinage artistique et la danse sur glace est composée de :

- David Chazeau, responsable du sport de haut niveau en patinage artistique / danse sur glace, président de la commission de sélection
- Sandor Galambos, responsable de la commission de patinage artistique
- Roland Mäder, responsable de la commission de danse sur glace
- Michael Huth, entraîneur national de l'élite
- Anita Bernasconi, membre de la commission de patinage artistique

1.3. Critères d'âge pour les compétitions internationales

Les critères d'âge sont définis dans les **règles de l'ISU** en vigueur pour la **saison 2026-27**.

1.4. Critère d'appartenance à l'équipe nationale de Swiss Ice Skating pour les compétitions internationales

Les athlètes éligibles pour les compétitions internationales figurant au calendrier de l'ISU doivent être membres de **l'équipe nationale de Swiss Ice Skating**, telle qu'elle a été définie à compter du 1er mai 2026 pour la **saison 2026-27**. Pour les couples (tant en patinage artistique qu'en danse sur glace), une admission a posteriori dans **l'équipe nationale de Swiss Ice Skating** est possible en concertation avec le responsable du sport de haut niveau et après accord du comité directeur de **Swiss Ice Skating**.

1.5. Athlètes de nationalité étrangère

Les athlètes étrangers représentant **Swiss Ice Skating** doivent être en possession d'un « Clearance Certificate » délivré par l'ISU pour pouvoir participer aux championnats de l'ISU (Championnats du monde, Championnats d'Europe, Championnats du monde juniors), à la série du Grand Prix, à la série du Grand Prix junior, aux séries Challenger ainsi qu'à toutes les autres compétitions internationales de **la saison 2026-27**.

1.6. Convention d'athlète

Pour être autorisés à participer aux championnats de l'ISU (Championnats du monde, Championnats d'Europe, Championnats du monde juniors), au Grand Prix, au Grand Prix junior, à la série Challenger et aux autres compétitions internationales figurant au **calendrier ISU 2026-27**, les athlètes concernés doivent avoir préalablement renvoyé à **Swiss Ice Skating** la **convention d'athlète**, munie de toutes les signatures requises (athlète, représentant légal si l'athlète est mineur, entraîneur principal).

1.7. Exigences techniques minimales

Le respect des critères techniques de Swiss Ice Skating peut être exigé pour la sélection en vue de compétitions internationales et de championnats de l'ISU.

Pour les Championnats d'Europe, les Championnats du monde juniors et les Championnats du monde de **la saison 2026-27** ([communiqué de l'ISU 2818 et mises à jour éventuelles](#)), il est en outre nécessaire d'atteindre les **totaux combinés de points fixés par l'ISU pour les éléments (SP/RD + FS/FD)**.

Il convient de noter que, pour toutes les exigences relatives à la validation des sauts en patinage artistique, ceux-ci doivent avoir été exécutés sans recevoir les notes « *landed on the quarter* » (q), « *underrotated* » (<), « *downgraded* » (<<) ou « *edge* » (e), et doivent avoir été notés par la majorité des juges avec un GOE de 0 ou plus. Les sauts peuvent avoir été exécutés en tant que sauts simples, en combinaisons ou en séquences.

1.8. Procédure d'inscription

Les inscriptions aux compétitions internationales du calendrier de l'ISU s'effectuent exclusivement par l'intermédiaire du **secrétariat de Swiss Ice Skating** ([Sabrina Piazza](#)), sous la supervision du responsable du sport de haut niveau, sur la base d'un calendrier provisoire approuvé par **Swiss Ice Skating** (qui est mis à jour en permanence), à l'exception des compétitions placées sous l'égide du Comité olympique ou de la FISU.

Toutes les compétitions internationales du calendrier de l'ISU sont fixées par les athlètes/entraîneurs en concertation avec le responsable du sport de haut niveau, conformément à un planning saisonnier détaillé approuvé par toutes les parties concernées. Le respect strict des délais ainsi que la transmission d'informations et de documents complets et à jour via le portail de l'ISU au **secrétariat de Swiss Ice Skating** ([Sabrina Piazza](#)) sont indispensables pour que les inscriptions puissent être effectuées en bonne et due forme.

1.9. Finances

Les frais d'inscription aux compétitions internationales du **calendrier officiel de l'ISU** – dont l'inscription est effectuée par **Swiss Ice Skating** – sont pris en charge par **Swiss Ice Skating**. En cas de désistement après l'expiration du délai indiqué, les frais d'inscription doivent être remboursés.

Le remboursement des frais est régi par le [règlement](#) en vigueur de **Swiss Ice Skating**. À titre indicatif, le document « [Forfaits de soutien, primes de performance et de soutien ainsi que remboursements de frais pour les compétitions internationales](#) » récapitule les différentes contributions gérées pour la saison 2026–27.

1.10. Blessure / maladie / force majeure

- En cas de blessure ou de maladie empêchant la participation à une compétition internationale, l'athlète est tenu d'en informer sans délai le responsable du sport de haut niveau et de présenter un certificat médical, délivré de préférence par le médecin de la fédération.
- **Renonciation aux séries ISU GP/JGP/Challenger** : toute renonciation à une compétition des séries ISU GP/JGP/Challenger doit impérativement être justifiée par un certificat médical rédigé en anglais, délivré de préférence par le **médecin** de la fédération et transmis à l'ISU par celle-ci. Les athlètes qui se retirent sans motif valable ne peuvent participer à une autre compétition des séries GP, JGP ou Challenger de la saison qu'après avoir exposé les raisons de leur retrait à l'ISU ; l'ISU décide alors au cas par cas de la suite à donner.
- **Remarques importantes** : en cas de force majeure (blessure, annulation d'une compétition internationale, pandémie, etc.), le comité directeur de **Swiss Ice Skating** a la possibilité, sur proposition de la commission de sélection, d'adapter les critères de sélection ainsi que les désignations pour les compétitions et championnats internationaux à la situation concernée.

1.11. Modifications des critères ou cas non prévus

Le comité directeur de **Swiss Ice Skating** statue sur tous les cas exceptionnels et/ou les cas non prévus dans le présent document.

2. Critères sportifs pour la procédure de sélection aux compétitions internationales

Toutes les compétitions figurant au **calendrier de l'ISU** sont exclusivement réservées aux membres de l'**équipe nationale de Swiss Ice Skating** dans les **catégories Senior, Junior et Advanced Novice**. Les inscriptions doivent être effectuées par l'intermédiaire du **secrétariat de Swiss Ice Skating** (voir point 1.8.). Outre les compétitions énumérées aux points 2.1. à 2.9., les autres compétitions de l'ISU (point 2.10.) offrent la possibilité d'acquérir de l'expérience et de marquer des points pour le **classement mondial** (conformément à la [communication 2828 de l'ISU](#) et à ses éventuelles mises à jour) ainsi que d'obtenir les **notes combinées globales valides des éléments (SP/RD+FS/FD) de l'ISU** (conformément à la [communication 2818 de l'ISU et à ses éventuelles mises à jour](#)).

Les **classements mondiaux** sont mis à jour en ligne via les liens suivants :

[Hommes seniors](#)

[Femmes seniors](#)

[Couples seniors](#)

[Danse sur glace seniors](#)

[Hommes juniors](#)

[Femmes juniors](#)

[Couples juniors](#)

[Danse sur glace juniors](#)

Les listes des **records personnels** pour les **éléments** reconnus par l'ISU lors des compétitions internationales (**programmes courts et libres**) sont les suivantes :

[Hommes seniors](#)

[Femmes seniors](#)

[Couples seniors](#)

[Danse sur glace seniors](#)

[Hommes juniors](#)

[Femmes juniors](#)

[Couples juniors](#)

[Danse sur glace juniors](#)

2.1. Championnats du monde ISU 2027 (15-21 mars 2027, Tampere/FIN)

- Athlètes concernés / Critères de sélection : ([lien](#))
- Lieu de la manifestation : ([lien](#))

**2 mars Championnats d'Europe de l'ISU 2027
(25–31 janvier 2027, Lausanne/SUI)**

- Athlètes concernés / Critères de sélection : ([lien](#))
- Lieu de la compétition : ([lien](#))

**2.4. Championnats du monde juniors de l'ISU 2027
(22–28 février 2027, Sofia/BUL)**

- Athlètes concernés / Critères de sélection : ([lien](#))
- Lieu : ([lien](#))

**2.5 Universiades d'hiver 2027
(15–25 janvier 2027, Changchun/CHN)**

- Athlètes concernés / Critères de sélection : ([lien](#))
- Lieu : ([lien](#))

**2.6. Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE) 2027
(13–14 février 2027, Brasov/ROU)**

- Athlètes concernés / Critères de sélection : ([lien](#))
- Lieu : ([lien](#))

2 juillet. Grand Prix de l'ISU 2026-2027

- Athlètes concernés / Critères de sélection : conformément aux directives et conditions de l'ISU ([Lien vers les nominations](#))
- Site web : ([lien](#))

2.8. Grand Prix junior de l'ISU 2026–27

- Athlètes concernés :
(Lien vers les [nominations](#))
- Critères de sélection : ([lien](#))
- Lieu : ([lien](#))

2 septembre Série Challenger de l'ISU 2026-2027

- Athlètes concernés : **Équipe nationale de Swiss Ice Skating**
- Nombre de compétitions : **Élite A + couples + danse sur glace Élite + Élite B : 2 compétitions au maximum**
Jeunes A : 1 compétition
- Site web : ([lien](#))

2.10. Autres compétitions figurant au calendrier de l'ISU

- Athlètes concernés : tous les membres de l'**équipe nationale de Swiss Ice Skating**
- Conditions de participation : **en plus des compétitions mentionnées aux points 2.1 à 2.9**
- Les athlètes et les couples (en patinage artistique et en danse sur glace) de l'**équipe nationale d'élite (A et B)** sont autorisés à participer à un maximum de 3 compétitions dans la catégorie senior. Conformément aux directives de SIS relatives aux frais, seul un forfait ISU pour les compétitions internationales est pris en charge.
- Les athlètes et les couples (en patinage artistique et en danse sur glace) de l'**équipe nationale junior (A et B)** peuvent participer à un maximum de 3 compétitions dans la catégorie Adv. Novice ou Junior (ou, le cas échéant, Senior), conformément aux conditions de participation en vigueur relatives à l'âge. Conformément au règlement de la SIS en matière de frais, seule une indemnité forfaitaire est prise en charge pour les compétitions internationales de l'ISU.
- Aperçu des inscriptions aux compétitions internationales effectuées par Swiss Ice Skating ainsi que des **totaux combinés des notes des éléments (SP/RD+FS/FD) de l'ISU pour les athlètes suisses** : ([lien](#))

2.11. Interclubs

Toutes les athlètes titulaires d'une licence délivrée par **Swiss Ice Skating** peuvent participer aux compétitions internationales de type « Interclubs » qui ne figurent pas au calendrier officiel de l'ISU, et ce dans toutes les catégories, à condition que la compétition soit, comme clairement stipulé dans *l'avis de concours*, ouverte aux clubs de patinage suisses ou que ceux-ci y soient invités.

Les athlètes sont inscrits sous le nom de leur club et non sous le nom de la Suisse, et concourent sous ce nom. La participation se fait à leurs propres frais. Ils n'ont pas besoin d'autorisation de **Swiss Ice Skating** pour s'inscrire. Les scores obtenus ou le respect des critères techniques ne sont toutefois pas pris en compte par Swiss Ice Skating.

Il incombe à l'athlète, à son entraîneur ainsi qu'au club qui procède à l'inscription de veiller au respect de ces directives. **Swiss Ice Skating** décline toute responsabilité en cas de participation à des compétitions internationales de type « Interclubs ».

3. Philosophie relative à la planification des compétitions internationales

Le responsable du sport de haut niveau et le comité directeur de Swiss Ice Skating ont décidé d'élargir les possibilités de participation des cadres nationaux aux compétitions internationales.

Cette approche vise à offrir davantage de flexibilité dans la planification de la saison afin de mieux organiser les phases d'entraînement, de repos et de récupération. L'objectif est de favoriser des performances durables à long terme tout en limitant le risque de blessures dû à une charge compétitive excessive.

Dans cette optique, les athlètes et les entraîneurs sont invités à tenir compte de ces principes lors de la planification de leur calendrier de compétitions, en veillant à une gestion équilibrée de la charge d'entraînement et des objectifs sportifs. À noter : toutes les compétitions internationales du calendrier de l'ISU sont fixées par les athlètes/entraîneurs en concertation avec le responsable du sport de haut niveau, conformément à un planning saisonnier détaillé approuvé par toutes les parties concernées.

Cet élargissement des possibilités de participation n'entraîne toutefois aucune modification du nombre de compétitions financées par Swiss Ice Skating. Les modalités du soutien financier restent inchangées.

En cas de doute ou d'ambiguïté concernant les termes utilisés dans les documents rédigés parallèlement en français et en allemand, la version française fait toujours foi.

Ittigen, le 10.07. 2026 – Modification des liens 7.10.26